



Rapport d'évaluation de la demande de sous-catégorie 5.0, catégorie B

N° de la demande : 2018-7014
Demande : Nouvelles limites maximales de résidus pour la matière active de qualité technique (MAQT) évaluée précédemment
Produit : Fongicide de qualité technique Difenoconazole
Numéro d'homologation : 25631
Ingrédients actifs (i. a.) : Difénoconazole
Numéro de document de l'ARLA : 3075341

Objectif de la demande

L'objectif de cette demande est d'établir des limites maximales de résidus (LMR) pour le fongicide de qualité technique Difenoconazole pour différentes cultures importées.

Évaluations de la composition chimique, de l'environnement et de la valeur

Cette demande ne nécessitait pas d'évaluations de la composition chimique, de l'environnement et de la valeur.

Évaluations de santé

Aucune évaluation de l'exposition en milieu de travail et des effets toxiques n'est requise pour la présente demande.

On n'a présenté aucune nouvelle donnée sur les résidus de difénoconazole dans les feuilles de moutarde, le produit représentatif du sous-groupe de cultures 4-13B actuel (légumes-feuilles du genre *Brassica*). Les données déjà présentées sur les feuilles de moutarde étaient suffisantes pour appuyer l'élargissement des LMR des cultures du groupe de cultures 5B à tous les membres du sous-groupe de cultures 4-13B. On a présenté des données sur les résidus pour les essais sur le terrain menés avec du difénoconazole sur des artichauts, des goyaves, des papayes, du riz et du coton cultivés aux États-Unis et du thé cultivé au Japon pour appuyer les limites maximales de résidus sur ces produits. De plus, on a examiné des études de traitement pour le thé et le coton traités afin de déterminer le potentiel pour la concentration de résidus de difénoconazole dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

La recommandation pour les limites maximales de résidus (LMR) pour le difénoconazole a été fondée sur les données d'essais au champ présentées et sur les directives fournies dans la [calculatrice de LMR de l'OCDE](#).

Les LMR couvrant les résidus de difénoconazole dans les cultures et les produits transformés sont des limites proposées, comme l'indique le Tableau 1. Les résidus dans les produits transformés non énumérés dans le Tableau 1 sont couverts dans le cadre des LMR proposées pour le produit alimentaire brut (PAB).

Tableau 1 Sommaire des données d'essai et de traitement utilisées pour soutenir les limites maximales de résidus (LMR)

Produit	Méthode d'application / taux d'application total (g i.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de traitement expérimental	LMR actuellement établie (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			MPFET	MPEET			
Brocoli chinois ¹	-	-	-	-	-	1,9	35
Roquette, chou, moutarde d'Abyssinie, chou à grosses côtes, cresson alénois, cresson de terre, chou à faucher, maca, mizuna, radis, feuilles, roquette sauvage, bourse-à-pasteur, navet, feuille, cresson de fontaine ¹	-	-	-	-	-	-	35
Artichauts	Pulvérisation foliaire / 605 – 772	3	0,301	0,565	-	-	1,5
Goyave	Pulvérisation foliaire / 517 – 531	0	0,104	1,35	-	-	3
Papaye	Pulvérisation foliaire / 507 – 519	0	0,099	0,280	-	0,3	0,6
Grains de riz (y compris du riz sauvage)	Pulvérisation foliaire / 273 – 276	28	0,041	5,21	-	0,01	8
Thé (feuilles séchées)	Pulvérisation foliaire / 394 – 402	7	2,08	11,6	-	-	30
Graines de coton non délintées	Pulvérisation foliaire / 382 – 397	44 – 48	0,010	0,245	-	0,05	0,4

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

¹Le demandeur a proposé que la LMR actuelle pour les produits du groupe de cultures 5B initial soit étendue aux produits du sous-groupe de cultures 4-13B actuel. La LMR pour le groupe de cultures 5B a été établie à l'origine en fonction d'essais sur le terrain effectués sur des feuilles de moutarde qui sont la culture représentative pour le sous-groupe de cultures 4-13B actuel et, par conséquent, l'ARLA appuie la LMR de 35 ppm pour tous les produits du sous-groupe de cultures 4-13B.

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au Tableau 1 sont recommandées pour couvrir les résidus de difénoconazole. Les résidus dans ces produits de cultures importés aux LMR proposées ne poseront pas de risques inacceptables pour tous les segments de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a effectué une évaluation des renseignements disponibles pour le fongicide de qualité technique Difenoconazole et a jugé qu'ils étaient suffisants pour recommander des LMR pour les différentes cultures importées.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
2948257	2012, Difenoconazole + Cyprodinil: Magnitude of the residue on artichoke, DACO 7.4.1
2948258	2015, Difenoconazole EC (A7402T) and SC (A13703G): Magnitude of the residues in or on rice USA 2013, DACO 7.4.1
2948259	2016, Difenoconazole + Azoxystrobin: Magnitude of the residue on guava, DACO 7.4.1
2948260	2016, Difenoconazole + Azoxystrobin: Magnitude of the residue on papaya, DACO 7.4.1
2948261	2018, Crop residue study on green tea with difenoconazole (SCORE) water dispersible granule (Translated version of the original report), DACO 7.4.1
2948262	2016, Difenoconazole SC (A13703G) and Difenoconazole EC (A7402T) – Magnitude of the residues in or on cotton USA 2014, DACO 7.41

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2020

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9